

## COMMUNIQUE

# Nomination du Directeur de l'Administration Pénitentiaire

Il y a 4 mois, presque jour pour jour, le SNEPAP-FSU constatait, à travers la démission fracassante de M. Philippe GALLI de ses fonctions de directeur de l'administration pénitentiaire, la lente dérive de cette administration régalienne. Une dérive matérialisée par une instabilité chronique, une liberté d'appréciation et d'action quasi nulle, une mise à l'arrêt des travaux relatif à la méthodologie d'intervention auprès des personnes placées sous main de justice, le tout sur fond de réorientation sécuritariste de la politique pénitentiaire.

Par décret publié ce jour au journal officiel, le Gouvernement a donc décidé de renouer avec l'espace temps en nommant enfin un nouveau directeur de l'administration pénitentiaire. La stabilité et la continuité semblent privilégiées avec la nomination de M. Stéphane BREDIN, le directeur de l'administration pénitentiaire adjoint qui assurait l'intérim depuis le mois d'avril. Cette nomination nous permettra de gagner du temps en nous épargnant le délai de latence qui entoure toute nomination de ce type ; le nouveau directeur est censé connaître et maîtriser les priorités pour l'administration.

Avant même que l'information de cette nomination ne soit officialisée, l'ancien garde des Sceaux, M. Jean-Jacques URVOAS, se fendait d'un tweet de félicitations, soulignant l'alliance de l'autorité et de la volonté réformatrice chez le nouveau directeur de l'administration pénitentiaire.

De l'autorité, il en faudra pour préserver et renforcer le budget de l'administration pénitentiaire. Un budget menacé comme le sont l'ensemble des services publics du pays. Mais un budget qui ne devra pas être phagocyté par l'immobilier, la construction et la gestion de prisons, comme de tout temps, et comme cela lui est malheureusement promis. Un budget qui devra notamment permettre le respect des textes et des engagements concernant les dossiers statutaires et indemnitaires de l'ensemble des personnels pénitentiaires. Et qui devra permettre d'aller plus loin sur certains points. A cet égard, le retard déjà constaté dans la mise en paiement, et les menaces qui planent sur le PPCR retiennent toute notre attention.

De l'autorité, il en faudra pour réinstaurer un dialogue social de confiance au sein de cette administration. Les instances de consultation sont piétinées depuis un an, trop de décisions majeures prises dans les alcôves avec quelques organisations installées dans la co-gestion.

De la volonté réformatrice il en faudra pour sortir des vieux poncifs sur la prise en charge des publics confiés au service public pénitentiaire. L'émulation née de la conférence de consensus sur la prévention de la récidive, il y a quatre ans, les travaux majeurs engagés sur les méthodologies d'intervention, ont été stoppés sous la pression des forces conservatrices.

Une volonté réformatrice ? La véritable entrée du service public pénitentiaire et de la probation française dans le 21<sup>ème</sup> siècle ? Chiche. Premiers rendez-vous en septembre avec le référentiel des pratiques opérationnelles sur la méthodologie d'intervention en SPIP, et la présentation du budget 2018.

Paris, le 3 août 2017